

Première Synthèses

Informations

LA VAE EN 2008 AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI :

le nombre de titres délivrés se stabilise

En 2008, près de 10 700 dossiers de candidatures à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience. Plus de 8 600 candidats se sont présentés à une épreuve de validation au cours de l'année, parmi lesquels près de 5 500 candidats ont validé un titre complet.

Les femmes restent majoritaires parmi les candidats : 62 % contre 38 % pour les hommes. Le titre d'assistante de vie aux familles reste le plus fréquemment présenté mais sa part continue de diminuer : les candidats qui y postulent représentent moins d'un tiers des candidats qui se présentent à une épreuve contre trois candidats sur cinq en 2004.

Avec la mise en place d'une nouvelle procédure en 2006, les délais d'obtention des titres s'étaient considérablement réduits. En 2008, ils se sont stabilisés : 38 % des candidats accompagnés au premier semestre 2008 ont obtenu leur titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement, contre 41 % en 2007 et 31 % en 2006.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, a consacré un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 1).

Le nombre de titres délivrés par VAE au ministère chargé de l'emploi se stabilise

En 2008, 10 700 dossiers de candidature à la VAE ont été jugés recevables pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi, soit 5 % de plus qu'en 2007 (tableau 1). La recevabilité est la première étape du parcours d'un candidat à la VAE. Pour être recevable, un candidat doit justifier d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine d'activité du titre visé.

Les titres peuvent être validés à l'Afpa ou dans les organismes de formation agréés par le ministère. La validation par les centres agréés reste encore très minoritaire en 2008 : 85 % des candidats aux épreuves ont été accueillis par l'Afpa (tableau 1).

En 2008, 8 632 candidats ont entamé ou poursuivi un parcours de validation, soit 4 % de moins qu'en 2007. Depuis la mise en place de la nouvelle procédure de validation mi-2006, les candidats se pré-

sentent directement devant le jury qui valide le titre complet ou seulement une partie des certificats de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Seuls les candidats ayant entamé un parcours de VAE avant la mi-2006 – qu'ils aient été jugés recevables ou qu'ils se soient déjà présentés devant un jury pour l'obtention de certificats de compétences professionnelles (CCP) – peuvent encore présenter leurs CCP un par un (encadré 2). Si le nombre de candidats se présentant directement devant un jury avait ainsi fortement augmenté en 2007 suite à la mise en place de la nouvelle procédure, il s'est en revanche stabilisé en 2008 (7 448 contre 7 685 en 2007). Parmi ceux-ci, 5 482 candidats ont obtenu un titre complet au cours de l'année, soit autant qu'en 2007.

La diversification du profil des candidats observée depuis 2004 se poursuit lentement en 2008

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se présenter à une épreuve de validation par VAE (respectivement 62 % et 38 % en 2008), même si la part des hom-

Tableau 1
La VAE au ministère chargé de l'emploi

	2005	2006	2007	2008		
				Afpa	Centres agréés	Ensemble
Nombre de candidats recevables au cours de l'année	7 363	8 855	10 178			10 659
Nombre de candidats ayant présenté une épreuve au cours de l'année (CCP*, CCS** ou entretien final) (1) <i>dont : nombre de candidats s'étant présentés uniquement à des CCP* ou des CCS** au cours de l'année (2)</i>	7 426	9 360	8 983	7 319	1 313	8 632
<i>dont : nombre de candidats s'étant présentés devant le jury au cours de l'année</i>	3 663	3 611	1 298	1 004	180	1 184
	3 763	5 749	7 685	6 315	1 133	7 448
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet au cours de l'année	3 191	4 594	5 479	4 670	812	5 482

* CCP : certificat de compétences professionnelles.

** CCS : certificat complémentaire de spécialisation.

(1) Seules les données sur les candidats reçus pour l'entretien final sont comptabilisées pour les centres agréés. Ainsi, le nombre de candidats s'étant présentés à au moins un CCP a été estimé à partir de la part représentée par ces candidats dans le total des candidats se présentant dans les centres Afpa.

(2) Les candidats ayant présenté uniquement des CCP peuvent avoir présenté précédemment le titre sans l'avoir obtenu ou présenter les CCP un par un dans le cadre de la procédure antérieure. Les candidats se présentant à des CCS (certificats complémentaires de spécialisation) représentent une trentaine de candidats en 2008.

Source : base certification Afpa, DGEFP ; traitement Dares.

Tableau 2
Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE En pourcentage

	2008			2007
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Situation par rapport à l'emploi				
Demandeurs d'emploi	61,6	64,7	63,6	64,3
Salariés	38,4	35,3	36,5	35,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge des candidats				
Moins de 30 ans	23,2	11,4	15,8	16,7
De 30 à 39 ans	32,5	27,1	29,2	29,1
De 40 à 49 ans	32,0	41,5	37,9	37,7
50 ans ou plus	12,4	20,1	17,2	16,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau des titres présentés				
Niveau II (niveau bac+3 et +4)	0,9	0,1	0,4	0,2
Niveau III (niveau bac+2)	15,9	14,3	14,9	14,0
Niveau IV (niveau bac)	21,7	23,3	22,7	21,0
Niveau V (niveau CAP-BEP)	61,5	62,3	62,0	64,8
Total	100,00	100,0	100,0	100,0
Titres présentés				
Services	46,1	95,1	76,4	74,1
<i>dont assistante de vie</i>	1,2	48,6	30,5	33,4
Industrie et bâtiment	54,0	4,9	23,6	25,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats	2 794	4 525	7 319	7 798

Lecture : 63,6 % des candidats s'étant présentés à une épreuve devant un jury de validation (CCP ou passage du titre) sont demandeurs d'emploi.

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa au cours de l'année (hors centres agréés).

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.

Encadré 1

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée est au moins de trois ans.

Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées à un niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

mes augmente sensiblement depuis 2004. Les salariés représentent 36 % des candidats et les demandeurs d'emploi 64 %, comme en 2007 (tableau 2).

En 2008, plus des deux tiers des candidats sont âgés de 30 à 49 ans. Les femmes qui se présentent à des épreuves de VAE sont plus âgées que les hommes : seules 11 % ont moins de 30 ans, contre 23 % des hommes ; à l'inverse, 41 % des femmes ont entre 40 et 49 ans, contre 32 % des hommes, et 20 % ont 50 ans ou plus (contre 12 % des hommes).

La nature des titres professionnels présentés par les hommes et les femmes diffère également. Les hommes sont beaucoup plus nombreux à présenter des titres professionnels relevant de l'industrie et du bâtiment (54 % contre 5 % des femmes), les femmes se positionnent quasi exclusivement sur des titres concernant les services (95 % contre 46 % des hommes).

Les titres professionnels présentés sont majoritairement de niveau V (BEP-CAP), même si leur proportion a diminué ces trois dernières années : ils représentent actuellement 62 % des titres présentés, contre 69 % en 2005.

En 2008, la part des candidats au titre d'assistante de vie aux familles continue de diminuer : ils représentent 30 % des candidats à la VAE pour les titres du ministère chargé de l'emploi, contre 33 % en 2007 et 37 % en 2006 (tableau 3). Ce titre reste néanmoins de loin le plus présenté. En 2008, sur les 300 titres professionnels accessibles, les candidats se sont présentés à 211 titres professionnels, contre 202 en 2007.

Des délais plus courts depuis la simplification des procédures d'accès aux titres

En 2006, les procédures d'accès aux titres du ministère chargé de l'emploi par la voie de la VAE ont été simplifiées (encadré 2). Les délais d'accès au titre professionnel se sont ainsi réduits en 2006 et 2007 : alors que parmi les candidats accompagnés en 2005, seuls 29 % avaient obtenu un titre en moins d'un an, ils étaient 39 % parmi les candidats accompagnés en 2006 et 49 % parmi ceux accompagnés en 2007. En 2008, les délais d'accès au titre se sont stabilisés : 38 % des candidats accompagnés au premier semestre 2008 ont obtenu un titre en moins de six mois contre 41 % en 2007 et 31 % des candidats accompagnés en 2006 (tableau 4).

Des échecs plus fréquents pour le titre professionnel d'assistante de vie aux familles

Parmi les candidats qui se sont présentés en 2008, 64 % ont obtenu un titre professionnel dans sa totalité et 11 % n'ont rien obtenu (tableau 5).

Les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à ne rien avoir validé en 2008 : 14 % d'entre eux, contre 7 % des salariés. Les femmes sont un peu plus nombreuses à ne rien avoir validé : 12 % contre 10 % des hommes. Le moindre taux de réussite des femmes est essentiellement lié au fait qu'elles sont plus nombreuses à présenter le titre d'assistante de vie aux familles pour lequel la probabilité d'échouer est plus importante. En effet, à caractéristiques comparables (titre présenté, âge, situation par rapport à l'emploi), la probabilité de n'obtenir aucune partie du titre après s'être présenté devant un jury ne varie pas selon le sexe.

Les candidats âgés de moins de 30 ans ont plus souvent que les autres validé seulement une partie du titre : 36 % contre 25 % pour l'ensemble des candidats. Leur expé-

Tableau 3
Les titres professionnels les plus présentés en 2008

En pourcentage

	Part dans le nombre total de candidats	Rappel 2007	Rappel 2006
Assistant de vie aux familles	30,5	33,4	36,7
Secrétaire assistant	3,9	4,9	5,5
Assistant de direction	3,8	3,4	2,1
Maçon	2,4	2,0	2,1
Agent de propreté et d'hygiène.....	2,1	1,5	1,4
Agent de fabrication industrielle.....	2,0	2,6	1,4
Vendeur spécialisé en magasin	2,0	1,9	1,3
Comptable assistant	2,0	1,8	3,5
Conseiller en insertion professionnelle	1,9	1,5	0,9
Secrétaire comptable	1,8	2,2	2,3
Formateur professionnel d'adultes	1,7	1,5	1,7
Cariste d'entrepôt.....	1,5	0,2	0,4
Agent d'entretien du bâtiment	1,4	1,2	0,6
Électricien d'équipement	1,4	1,1	1,4
Peintre en bâtiment	1,3	1,7	1,9
Conseiller service client à distance	1,3	0,9	1,1
Agent de restauration	1,3	1,8	2,8
Encadrant technique d'insertion	1,3	0,7	1,2
Constructeur professionnel en voirie et réseaux	1,3	0,7	1,1
Total.....	64,7	65,2	69,3
Autres titres	35,3	34,8	30,7
Total.....	100,0	100,0	100,0

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa au cours de l'année (hors centres agréés).

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.

Tableau 4
Délai d'obtention des titres

	Ensemble	Obtention du titre					
		Candidats accompagnés en 2003	Candidats accompagnés en 2004	Candidats accompagnés en 2005	Candidats accompagnés en 2006	Candidats accompagnés en 2007	Candidats accompagnés au 1 ^{er} sem. 2008
Moins de six mois après l'accompagnement	27,5	12,2	13,4	20,7	30,8	41,1	38,4
Moins d'un an après l'accompagnement	34,5	20,8	21,9	29,4	39,9	48,7	
Moins de deux ans après l'accompagnement	35,7	29,7	29,0	36,1	44,2		
Moins de trois ans après l'accompagnement	33,8	31,8	31,2	38,0			
Moins de quatre ans après l'accompagnement	31,6	32,9	31,9				
Moins de cinq ans après l'accompagnement	33,4	33,4					

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés avant le 1^{er} juillet 2008 (respectivement le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2006, le 1^{er} janvier 2005, le 1^{er} janvier 2004) pour les candidats ayant obtenu leur titre moins de six mois (respectivement un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans) après l'accompagnement.

Lecture : 27,5 % des candidats accompagnés entre 2003 et le premier semestre 2008 ont obtenu leur titre en moins de six mois après avoir été accompagnés.

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.

Tableau 5
La validation en 2008 au ministère chargé de l'emploi

	Part des candidats ayant obtenu le titre en 2008	Part des candidats ayant obtenu une partie du titre en 2008	Part des candidats n'ayant rien obtenu en 2008	Ensemble
Situation par rapport à l'emploi				
Demandeurs d'emploi	57,2	29,2	13,7	100,0
Salariés	76,1	17,2	6,8	100,0
Sexe				
Hommes	66,2	23,9	10,0	100,0
Femmes	62,8	25,4	11,8	100,0
Âge des candidats				
Moins de 30 ans	52,7	36,1	11,1	100,0
De 30 à 39 ans	67,7	23,4	8,9	100,0
De 40 à 49 ans	67,1	21,8	11,1	100,0
50 ans ou plus	62,7	22,5	14,8	100,0
Titres présentés				
Services	63,8	24,1	12,1	100,0
dont : assistante de vie aux familles	61,9	24,9	13,1	100,0
Industrie et bâtiment	64,9	27,4	7,8	100,0
Ensemble	64,1	24,8	11,1	100,0

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'Afpa en 2008

Lecture : 29,2 % des demandeurs d'emplois qui ont présenté au moins une épreuve devant un jury de validation des acquis en 2008 ont obtenu une partie du titre.

Source : base certification Afpa ; traitement Dares.

rience professionnelle plus courte ne leur permet peut-être pas d'acquérir l'ensemble des compétences composant un titre. À caractéristiques comparables, ce sont les candidats âgés de 50 ans et plus qui ont plus souvent échoué à l'obtention du titre : 15 % d'entre eux n'ont rien validé en 2008.

Marilyne BEQUE
(Dares).

Encadré 2

LA PROCÉDURE DE VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : plus de la moitié des titres proposés sont de niveau CAP-BEP (niveau V). Les titres sont composés de « certificats de compétences professionnelles » (CCP), dont le nombre varie entre un et quatre.

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des méthodes de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident leurs épreuves dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel.

Depuis 2006, les procédures d'accès aux titres ont été simplifiées : une fois le dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP) renseigné, le candidat se présente directement devant le jury de validation qui lui attribue le titre visé dans sa globalité ou partiellement, sous la forme d'un ou plusieurs CCP.

Si le candidat valide partiellement son titre professionnel, il a ensuite cinq ans pour valider le titre complet. Une fois l'ensemble des CCP validés, le candidat passe à nouveau devant un jury professionnel qui valide ou non le titre complet.

Une fois jugés recevables par le ministère, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner, notamment par les centres de l'Afpa. L'accompagnement permet d'aider le candidat à constituer son dossier de synthèse, à se préparer à l'entretien ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

Pour en savoir plus

Bonaïti C. (2009) : « La VAE en 2007 au ministère chargé de l'emploi : des délais d'accès au titre toujours plus courts », *Premières Synthèses* n°08.1, février, Dares.

Bonaïti C. (2008) : « Le profil des candidats à la validation par les acquis de l'expérience d'un titre ou un diplôme de niveau V : majoritairement des femmes recherchant une certification dans le secteur sanitaire et social », *Premières synthèses* n° 34.1, août, Dares.

Bonaïti C. (2008) : « Le parcours des candidats à la validation par les acquis de l'expérience des titres et diplômes de niveau V : mieux vaut être accompagné et diplômé pour réussir », *Premières synthèses* n°34.2, août, Dares.

Bonaïti C. (2007) : « La validation des acquis de l'expérience au ministère chargé de l'emploi en 2006 : des délais plus courts pour obtenir le titre professionnel », *Premières Synthèses* n° 50.1, décembre, Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétaire de rédaction :

Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Bruno Pezzali, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique :

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Impression : Ateliers

Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du

travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Dépôt

légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LA VAE DANS L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES CERTIFICATEURS

En 2008, près de 75 000 dossiers ont été jugés recevables par l'ensemble des ministères délivrant des certifications par la voie de la VAE et environ 53 000 ont été examinés par un jury (tableau A). Depuis 2002, date de la mise en place du dispositif, 136 000 candidats ont obtenu une certification par la voie de la VAE. En 2008, environ 29 000 candidats ont obtenu une certification par VAE, soit 3 % de moins qu'en 2007 (graphique A). Cette légère baisse rompt une tendance à la hausse à l'œuvre depuis 2003, hausse d'abord vive (le nombre de candidats certifiés avait progressé de 65 % entre 2003 et 2004 et de 28 % entre 2004 et 2005) puis un peu plus modérée (+15 % entre 2005 et 2006, +16 % entre 2006 et 2007).

En 2008, le nombre de candidats jugés recevables pour l'obtention de titres du ministère de l'éducation nationale progresse de 12 %. En revanche, après avoir fortement augmenté en 2007 (+83 %) de manière largement artificielle du fait d'un rattrapage dans le délai de traitement des dossiers, le nombre de candidats jugés recevables aux titres des ministères en charge des affaires sociales et de la santé se replie de 26 % en 2008.

Si la prédominance du ministère de l'Éducation nationale s'est fortement réduite depuis 2004 avec l'accessibilité par la VAE aux diplômes des autres ministères, il reste encore le ministère certificateur le plus important : un peu moins de la moitié (49 %) des candidats diplômés par la VAE en 2008 ont obtenu un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale. Ils étaient 46 % en 2007 et un peu plus de six sur dix en 2004.

Le nombre de candidats diplômés pour les ministères en charge de la culture, de la défense et de l'équipement reste encore faible en 2008, mais progresse ; c'est notamment le cas des diplômés du ministère de la Défense (de 51 en 2007 à 185 en 2008).

Tableau A

Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs

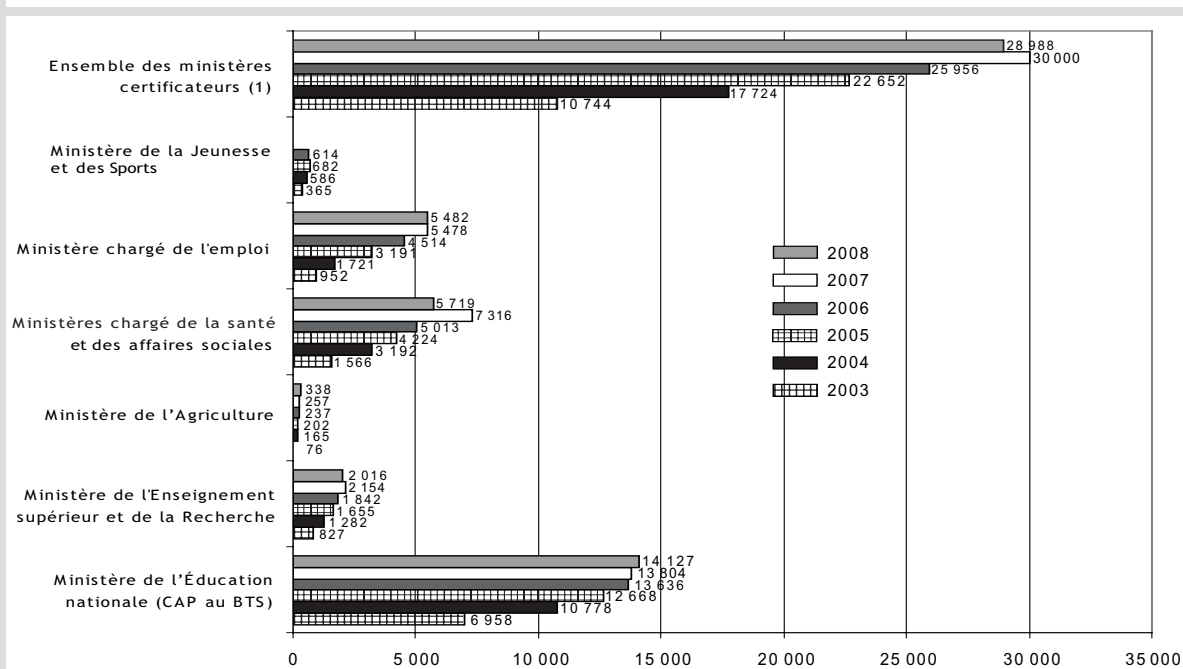
	Nombre de candidats recevables					Nombre de candidats présentés				
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	19 136	20 818	23 148	25 594	28 692	19 136	21 379	22 284	21 967	22 013
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	nd	nd	nd	nd	6 909	4 563	4 146	3 935	4 529	4 309
Ministère de l'Agriculture	930	828	839	799	961	263	351	365	371	446
Ministères chargés de l'action sociale et de la santé	nd	25 663	16 235	29 720	22 065	nd	9 219	10 400	16 111	13 899
Ministère chargé de l'emploi	5 200	7 363	8 855	10 178	10 659	4 764	7 426	9 360	8 983	8 632
Ministère de la Jeunesse et des Sports	3 480	3 025	2 503	nd	nd	1 535	1 780	1 407	nd	nd
Ministère de la Défense	—	nd	151	155	413	—	53	86	78	210
Ministère de la Culture	—	—	1 193	1 201	1 221	—	—	26	1 108	1 125
Ministère chargé des affaires maritimes (Équipement)	—	—	nd	nd	nd	—	—	74	64	68
Ensemble des ministères certificateurs.....	nd	entre 60 000 et 63 000	entre 56 000 et 59 000	entre 75 000 et 80 000	entre 72 000 et 75 000	nd	44 354	47 937	env. 55 000	env. 53 000

Note : les données de l'année 2006 du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur ne représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an. Les données des années 2007 et 2008 du ministère de la Jeunesse et des Sports ne sont pas disponibles de même que celles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le nombre de candidats recevables jusqu'en 2007. Les données 2008 des ministères chargés de l'action sociale et de la santé prennent en compte le CAFDES géré par l'EHESP.

Source : ministères certificateurs ; traitement Dares.

Graphique A

Nombre de titres et diplômes obtenus par VAE parmi les principaux certificateurs



(1) Les données du ministère de la Jeunesse et des Sports n'étant pas disponibles pour les années 2007 et 2008, elles ont été estimées dans le total des titres et diplômes à partir de celles de l'année précédente.

Sources : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, ministère chargé de l'action sociale, Afpa, ministère de la Jeunesse et des Sports.